



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 JANVIER 2019**

M. Jean-Marc BURRUS, Maire, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Il propose de désigner Mme Rolande BARADEL, Secrétaire Générale de la Mairie, comme secrétaire de séance.

Il excuse :

Mme Agnès HENRICHS qui a donné procuration à M. René HAUSWALD

M. Philippe DORGLER qui a donné procuration à Mme Andrée MANCHON

Mme Marie-Laure HUCK qui a donné procuration à M. Thierry CONRAUX

Mme Roxane LEMAITRE qui a donné procuration à Mme Nathalie FOUQUET

M. Daniel BUCKEL qui a donné procuration à Mme Francine MEYER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

001-2019 - Approbation du compte-rendu de la séance du 10 Décembre 2018

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme Andrée MANCHON absente lors de la dernière séance)

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2018

Celui-ci est passé à la signature des présents.

002-2019 – Programme des travaux et des coupes en forêt communale pour 2019

Monsieur Thierry CONRAUX, adjoint à la forêt, signale que M. VISCA Valérian, Technicien Forestier Territorial de l'ONF, a exposé l'état de prévision des coupes de bois lors de la commission des forêts réunie le 15 Janvier 2019 selon l'état détaillé qui a été transmis à chaque conseiller.

1) Etat Prévisionnel des Coupes fourni par l'ONF

Coupes à façonner (prévisions)

Volume total 2479 m³ correspondant au total du volume bois d'œuvre et BIL de 2599 m³n moins les 120 m³ de bois de chauffage.

Recette brute prévisionnelle : 180 740 € HT

Dépenses d'exploitation des bois façonnés (prévisions)

Abattage et façonnage en régie : 77 250 € HT

Abattage et façonnage à l'entreprise : 4 446 € HT

Dépenses de débardage et de câblage : 30 140 € HT

Dépenses de maîtrise d'œuvre ONF : 7 797 € HT

Assistance à la gestion de la main d'œuvre : 3 863 € HT

Autres dépenses : 3 863 € HT

Total des dépenses : 127 419 € HT

Coupes en vente sur pied (prévisions)

Volume total 3 565 m³

Recette nette prévisionnelle : 40 000 € HT

Totalité des recettes : 220 740 € HT – Totalité des dépenses : 127 419 € HT

Reste un net prévisionnel de 46 673 € HT-hors frais de garderie.

M. CONRAUX Thierry, adjoint à la forêt, signale que l'ordre du jour détaillé envoyé aux conseillers, faisait mention d'un net prévisionnel hors frais de garderie et travaux de sylviculture. Il s'agissait d'une erreur, les travaux de sylviculture étant déjà déduit du net prévisionnel

2) Travaux de périmètre et de sylviculture :

L'ONF propose les travaux inscrits sur le programme des travaux patrimoniaux figurant en pièce jointe. Aucune remarque n'a été faite par la commission forestière sur les travaux présentés pour un montant total estimatif de 62 200 € HT.

M. CONRAUX Thierry, adjoint à la forêt, précise que les devis seront signés sous réserve des subventions accordées à la commune et en fonction de l'état sanitaire de la forêt.

Un point sera fait régulièrement sur le courant de l'année.

Vu l'avis favorable de la Commission des forêts réunie le 15 Janvier 2019,

Sur proposition de M. Thierry CONRAUX, Adjoint au Maire chargé de la forêt

Après examen du programme des coupes et des travaux transmis en séance,

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes (EPC) pour 2019 tel que présenté par l'ONF,

APPROUVE le programme des travaux tel qu'indiqué plus haut,

AUTORISE M. le Maire à signer ce prévisionnel et les conventions qui en découlent, avec l'ONF, concernant les travaux d'exploitation et de sylviculture.

003-2019– Etat d'assiette de la forêt communale pour 2020

L'état d'assiette est l'annualisation du programme d'aménagement de la forêt communale, envisagé sur plusieurs années.

Pour l'année 2020, il est prévu un volume total prévisionnel de 6 578 m3.

Vu l'avis favorable de la commission forestière du 15 Janvier 2019

Sur proposition de M. Thierry CONRAUX, Adjoint chargé de la forêt,

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'état d'assiette 2020 de la forêt communale de Ste-Croix-aux-Mines, tel que présenté en pièce jointe.

RECONNAIT à l'ONF pleine compétence pour l'établissement du programme d'aménagement en général et pour cet état d'assiette en particulier.

004-2019 – Attribution du contrat de débardage 2019

Suite à l'appel d'offre pour le débardage des bois en forêt communale pour l'année 2019, M. Jean-Paul BERTRAND a été retenu. Les prix proposés sont mentionnés dans le contrat joint à la délibération.

Il est proposé de confier le débardage des bois communaux pour 2019 à M. Jean-Paul BERTRAND sur la base de ce contrat.

Monsieur René HAUSWALD demande si les autres entreprises contactées ont répondu ?

Monsieur le Maire répond que non.

Sur proposition de M. Thierry CONRAUX, Adjoint au Maire chargé de la Forêt

Après délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution du contrat de débardage des bois en forêt communale pour 2019 à

M. Jean-Paul BERTRAND suivant les prix et les contraintes prévus dans le contrat joint en annexe.

APPROUVE la signature de Monsieur le Maire sur le marché correspondant.

005-2019 – Indemnité de fonction des élus applicables depuis le 1^{er} janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique

M. le Maire expose qu'à compter du 1^{er} Janvier 2019, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique 1027 est applicable aux Indemnités de fonction des Elus Locaux en lieu et place de l'indice 1022.

Considérant que la délibération prise le 9 août 2018 fait référence à l'indice brut 1022, une nouvelle délibération doit être prise. Il est recommandé de ne pas faire référence à l'indice 1027, mais d'exprimer simplement un pourcentage de « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision afin de ne pas être dans l'obligation de prendre une nouvelle délibération lors de la prochaine modification d'indice.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

Après délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à compte du 1^{er} Janvier 2019 :

- L'indemnité du Maire à 43 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- L'indemnité d'Adjoint à 16,5 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

006-2019 – Travaux de rénovation de l'école élémentaire – demande de subventions

Mme Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances, rappelle la délibération du 22 septembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le projet de rénovation de l'école élémentaire.

Suite au rendu de l'Avant-Projet Sommaire (A.P.S.) présenté par l'architecte, il s'avère que le montant total de 1 555 000 € a été revu à la hausse pour un montant prévisionnel total de 1 678 800 €.

Une subvention est demandée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019 – 2^{ème} programmation. Concernant la catégorie « Bâtiments scolaires : réhabilitation globale des bâtiments » la commission des élus pour la DETR a retenu un taux de 20 à 50 % avec un plafonnement des dépenses éligibles à 2 000 000 € HT pour les projets communaux.

Cette opération est également éligible au dispositif de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics CLIMAXION ainsi qu'au fonds européen de développement régional (FEDER).

Mme Andrée MANCHON, relève que la subvention demandée au titre de la DETR est au pourcentage maximum. Elle demande à Mme ZENNER si un calcul a été fait au cas où la subvention devait être moindre. Mme ZENNER Jocelyne répond que oui, la demande de subvention est toujours faite selon le pourcentage maximum, sachant pertinemment que le montant octroyé est souvent en dessous de celui demandé.

Mme Jocelyne ZENNER propose d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Coût des travaux	1 678 800 €	DETR (50 %)	839 400 €
Dont travaux liés aux économies d'énergie	487 200 €	CLIMAXION (Bouquets 1+2+3+4+prime BBC)	84 990 €
		FEDER (30 % de 487 200€)	146 160 €
		Autofinancement	608 250 €
		- Fonds propres :	
		- Emprunts	
TOTAL	1 678 800 €	TOTAL	1 678 800 €

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins 4 CONTRE (M. René HAUSWALD - Mme Andrée MANCHON et par procuration, Mme Agnès HENRICHS - M. Philippe DORGLER)

ADOpte le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels pour cette opération.

007-2019 – Garantie d'emprunt – allongement de la dette de la Caisse des Dépôts et Consignations et de sa garantie financière accordée par la commune

Mme Jocelyne ZENNER, 1^{ère} adjointe, expose :

DOMIAL ESH, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la Commune de Sainte-Croix-Aux-Mines, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagée.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Sur le rapport et la proposition de Mme Jocelyne ZENNER,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du code civil ;

DELIBERE

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la Ligne du Prêt Réaménagée à taux révisibles indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0.75 %.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

008-2019 – Cession d'un terrain à M. et Mme GUICHAOUA Gwenaël et Marie-Kikou

Monsieur le Maire expose :

Lors de sa séance du 29 Novembre 2017, notre Conseil Municipal a approuvé la vente de la maison forestière sis 19, Grand-Rombach à M. et Mme GUICHAOUA Gwenaël et Marie-Kikou.

La parcelle Section 29 n° 36 faisant partie de la propriété à vendre n'a pas pu être prise en compte par le notaire car celle-ci n'était pas inscrite au Livre Foncier.

Afin de régulariser cette situation, une demande d'inscription au Livre Foncier a été demandée et le certificat d'inscription a été délivré par le Tribunal de Sélestat et reçu en mairie le 16 Janvier 2019.

M. le Maire propose à l'assemblée de procéder à la cession de la parcelle section 29 n° 36 à titre gratuit, à M. GUICHAOUA Gwenaël et Marie-Kikou en signant un acte administratif.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les conditions de la transaction comme suit :

- Les parties conviennent de signer un acte administratif pour la cession à titre gratuit de la parcelle située section 29 n° 36 ;

AUTORISE M. le Maire et Mme Jocelyne ZENNER, à signer l'acte administratif et tout document nécessaire à cette transaction.

009-2019 - Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent

- Transfert de la compétence Assainissement au SDEA, création de la Commission Locale : Pierrot Hestin, président de cette commission.
- Attribution de prêt d'honneur :
La CCVA double le montant d'Intervention d'Initiative Alsace Centrale
Pour notre commune la société VA BTP a reçu un prêt d'honneur de 7500 €
- Election professionnelle :
Election pour le comité technique et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.
Moyenne de 75 % de participation pour l'ensemble des 5 collectivités (les communes et la CCVA),
Pour notre commune la participation a été de 100 % (14 agents).
- Compte-Rendu :
Après validation par le Conseil Communautaire, le compte rendu officiel est consultable sur le site Internet du la CCVA.
Nous vous proposons un exemplaire papier à l'accueil de notre Mairie.
- Créations des commissions Habitats et Finances, prochainement.

010-2019 – Informations de la Municipalité au Conseil Municipal

- **Déclarations d'Intention d'Aliéner**

- selon l'article L.2122-23 du CGCT, M. le Maire, déclare qu'il doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner), qui ont été réceptionnées en mairie et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

Depuis le conseil municipal du 10 décembre 2018 on relève 2 DIA :

N° DE LA DIA	NOM	ADRESSE	REFERENCES CADASTRALES
033	SCHMITT/MATHERN	Les Halles	S.12 parc.35
034	MARCHAND-LO-VECCHIO/DO REGO-WAMBST	Rue Maurice Burrus	S.5 parc.212/121 et 229/121

Pour 2019, aucune DIA pour l'instant.

Monsieur le Maire,

- Incendie du 3 janvier 2019 :

« Un lourd bilan matériel mais heureusement nous ne déplorons aucunes victimes, c'est l'essentiel. 15 familles sinistrées, représentant 30 personnes ont été prises en charge.

La réactivité de la Municipalité a été immédiate, avec l'aide des services de l'Etat et du département nous avons géré au mieux cette crise et avons apporté toutes l'aide possible aux victimes de l'incendie.

Je remercie le préfet du département du Haut-Rhin M. Laurent TOUVET et la Présidente du Conseil Départemental Mme Brigitte Klinkert pour leur soutien et leur aide personnel.

Je remercie l'ensemble des sapeurs-pompiers qui se sont mobilisé afin de maîtriser ce feu, merci au Capitaine Schifferlé et au Colonel Thill pour l'organisation des secours.

Mme Gaby ULRICH pour son aide et sa réactivité au niveau des documents du Livre Foncier à fournir.

L'ensemble du personnel communal s'est mobilisé dans cette tâche, les assistances sociales du département ont renforcé le dispositif communal.

Merci pour tous les bénévoles, associations, élus qui se sont mobilisés et qui continuent à se mobiliser.

Une mention spéciale pour les Restaurants du Cœur, son président Henry Griffate, indispensable dans cette assistance au quotidien.

Madame Régine ORSATI, rajoute un remerciement à l'IMAM de Sainte Marie Aux Mines pour la mise à disposition de la mosquée.

Madame Marie-Christine SALBER a contacté EMMAÛS qui propose sur demande de fournir des appareils électroménagers gratuitement aux sinistrés.

- Départ de Céline Muller :

Céline Muller quitte la Mairie pour rejoindre celle de Guémar.

Florence Andelfinger, va la remplacer à partir du 1er février.

Mme Jocelyne ZENNER :

Point sur les subventions pour la rénovation de l'école élémentaire :

- DETR, le dossier sera déposé en Préfecture le lundi 28 Janvier ;
- Une subvention du département est également prévue, mais il est trop tôt pour connaître le montant susceptible d'être attribué à notre commune, une réunion avec le Conseil Départemental, est prévue le lundi 28 janvier, pour la présentation des aides 2019 ;
- Primes énergies Nr-Pro

011-2019 – Questions des conseillers municipaux

Néant

012-2019 – Divers

Néant

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h 45

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Janvier 2019
RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

- 001-2019- Approbation du compte-rendu de la séance du 10 Décembre 2018
- 002-2019- Programme des travaux et des coupes en forêt communale pour 2019
- 003-2019- Etat d'assiette de la forêt communale pour 2020
- 004-2019- Attribution du contrat de débardage 2019
- 005-2019- Indemnité de fonction des élus applicables depuis le 1^{er} janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique
- 006-2019-Travaux de rénovation de l'école élémentaire – demande de subventions
- 007-2019- Garantie d'emprunt – allongement de la dette de la Caisse des Dépôts et Consignations et de sa garantie financière accordée par la Commune
- 008-2019-Cession d'un terrain à M. et Mme GUICAHOUA Gwenaël et Marie-Kikou
- 009-2019- Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent
- 010-2019 - Informations de la municipalité au Conseil Municipal
- 011-2019 - Questions des conseillers municipaux
- 012-2019 - Divers



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE DE SAINTE CROIX-AUX-MINES

Liste des présents
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Janvier 2019

Noms-prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
BURRUS Jean-Marc Maire	X			
ZENNER Jocelyne 1 ^{er} Adjoint	X			
MAIRE Jean-Pierre 2 ^{ème} Adjoint	X			
SALBER Marie-Christine 3 ^{ème} Adjoint	X			
ORSATI Régine 4 ^{ème} Adjoint	X			
CONRAUX Thierry 5 ^{ème} Adjoint	X			
MEYER Francine	X			
BONNEFON Isabelle	X			
VOINSON Rémy	X			
HUCK Marie-Laure		X		Procuration à M. Thierry CONRAUX
LEMAITRE Roxane		X		Procuration à Mme Nathalie FOUQUET
HAUSWALD René	X			
HENRICHS Agnès		X		Procuration à M. René HAUSWALD
MANCHON Andrée	X			
DORGLER Philippe		X		Procuration à Mme Andrée MANCHON
ULRICH Gabrielle	X			
BUCKEL Daniel		X		Procuration à Mme Francine MEYER
FOUQUET Nathalie	X			
GOMES José	X			